

CONTRAT DE COLLABORATION POUR LA REPRISE ET LA CONTINUATION D'UNE ENTREPRISE EN NOM PROPRE

Entre

(Monsieur X)

(Noms)

(Adresse complète)

Ci-après : « Monsieur X »

et

(Monsieur Y)

(Nom),

(Adresse complète)

Ci-après : « Monsieur Y »

ci-après : ensemble « les Parties »

I. PRÉAMBULE

1. A titre d'entrepreneur individuel, Monsieur X s'occupe du montage final et de la distribution de cycles destinés aux sportifs amateurs et professionnels. Son activité est régulièrement inscrite sur le Registre du commerce du canton de (lieu) sous la raison individuelle «nom».
2. Monsieur Y, collaborateur de Monsieur X depuis de nombreuses années, devient associé de l'entreprise à 50% (cinquante pour-cent), principalement en prévision de la continuation de l'entreprise en cas de retrait du propriétaire.

II. ÉTENDUE DE LA COLLABORATION ET PROHIBITION DE FAIRE CONCURRENCE

3. Les contractants joignent leurs compétences au service de l'entreprise. Comme il l'a fait jusqu'ici, Monsieur X s'occupe des relations commerciales (marketing, contacts avec les représentants, service à la clientèle) et des tâches administratives (comptabilité, correspondance et facturation); Monsieur Y est responsable du secteur technique (développement, finition et réparations).
4. Les contractants renoncent à toute activité commerciale à des fins propres et particulières allant à l'encontre des buts de la société ou portant préjudice à celle-ci.